



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail Justice Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION



.....
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

COMMUNIQUÉ MULTIDIFFUSION

N° 0.0.1.7/MATD/DGE/2026

RELATIF À LA DÉLIVRANCE DE LA FICHE DE PROCURATION

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives et communales du **31 mai 2026**, la Direction Générale des Élections invite les électeurs désireux de voter par procuration à se rendre auprès des démembrements de la **DGE** afin de retirer la fiche de procuration.

La **Direction Générale des Élections** rappelle que la délivrance de la fiche de procuration commence sept (**7**) jours avant la date du scrutin et s'arrête à soixante-douze (**72**) heures du scrutin. Aucune fiche de procuration ne peut être délivrée la veille ou le jour du scrutin.

A cet effet, L'obtention de ce document constitue une condition indispensable pour tout électeur souhaitant exercer son droit de vote par procuration lors du double scrutin du **31 mai 2026**.

Les électeurs désireux sont invités à se conformer aux présentes dispositions afin de garantir le bon déroulement des opérations électorales dans le respect des règles établies.

26 MAI 2026

Conakry,

La Directrice Générale

Mme CAMARA Djenabou Touré

